

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle A du Pavillon du Village, le 14 mars 2022, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 février 2022
 - 4- **Période de demandes verbales**
 - 5- **Administration**
 - 5.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 5.2 Vente pour taxes 2022
 - 5.3 Adhésion 2022 pour la Directrice générale adjointe – ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)
 - 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #654-2022 remplaçant le règlement numéro #607-2018 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 5.5 Eureka Environnement - Autorisation de paiement de factures pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée – Règlement #640-2021 - 8 531.78\$
 - 5.6 FQM – Résolution d'urgence - Les élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
 - 5.7 Fermeture de l'hôtel de ville du 25 juillet au 5 août 2022 inclusivement – Vacances estivales
 - 5.8 Autorisation de paiement final pour le dossier #222-060/FF - M. Gérard Cossette
 - 6- **Travaux publics**
 - 7- **Sécurité publique**
 - 7.1 Nomination de 2 candidatures comme officiers – David Laporte et Hugo Versailles
 - 7.2 Dépôt de la démission de Steve Lajeunesse
 - 7.3 Accueil d'un nouveau pompier – Cédric Charland
 - 7.4 Renouvellement à l'adhésion à l'ACSIQ (Association des chefs en

8- **Urbanisme et environnement**

- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées - Février 2022
- 8.2 Bilan qualité de l'eau 2021
- 8.3 Adoption du règlement #659-2022 - Règlement remplaçant le règlement #624-2019 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité
- 8.4 Adoption du second projet de règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 »
- 8.5 Adoption du second projet de règlement #656-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903
- 8.6 Demande de dérogation mineure – 621 rang Sainte-Agathe – Location court terme
- 8.7 Demande de dérogation mineure – 111-115 rue de la Falaise – Superficie minimale
- 8.8 Demande de dérogation mineure – 557 rang Sainte-Agathe – Bâtiment accessoire / Matériaux prohibés
- 8.9 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable – Aqueduc Gravel
- 8.10 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable – Aqueduc Lapierre
- 8.11 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable – Aqueduc du Village
- 8.12 Dépôt – Rapport annuel 2021 – Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées
- 8.13 Demande de modification du règlement #526-2012 pour permettre l'usage « Projet intégré résidentiel » dans la zone FV-903
- 8.14 Demande de permis de lotissement – rue Joachim-Flamand – Frais de parcs et terrains de jeux
- 8.15 Demande pour nouveau nom de rue – rue du Boisé
- 8.16 Demande de modification du règlement #526-2012 pour permettre de modifier l'usage de la zone V1-301
- 8.17 Offre de services – Hélène Doyon urbaniste-conseil – Révision du plan d'urbanisme et autres ajustements règlementaires
- 8.18 Autorisation pour changement de numéro civique sur le chemin de Sainte-Béatrix

9- **Culture et loisirs**

- 9.1 Loisir et Sport Lanaudière - Adhésion 2022-2023
- 9.2 Culture Lanaudière – Adhésion 2022-2023

10- **Période de questions**

11- **Levée de la séance**

53-03-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Adoption et suivi du procès-verbal**

3.1 **Séance ordinaire du 14 février 2022**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022;

54-03-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 14 février 2022.

ADOPTÉE

4- **Période de demandes verbales**

5- **Administration**

5.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal;

55-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de février 2022.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	182 324.44 \$
Prélèvements automatiques	18 187.29 \$
Salaires	51 504.66 \$
Chèques à émettre	81 763.28 \$
TOTAL	336 779.67 \$

ADOPTÉE

5.2 **Vente pour taxes 2022**

CONSIDÉRANT QU' il y a des taxes impayées à réclamer ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées de plus de 3 ans envers la municipalité de Sainte-Béatrix est :



Vente pour taxes 2022

Matricule	Années antérieures	2019	2020	2021	2022	Intérêts	Frais de notaire	Total municipal
9121-85-0379	7.31 \$	0.86 \$	5.00 \$	15.00 \$	- \$	7.30 \$	- \$	35.47 \$
9221-16-4122	- \$	502.25 \$	575.51 \$	603.97 \$	546.15 \$	349.94 \$	- \$	2 577.82 \$
9221-23-6063		29.06 \$	5.00 \$	15.00 \$	13.23 \$	24.58 \$	- \$	86.87 \$
9221-48-4881	7.31 \$	0.86 \$	5.00 \$	15.00 \$	- \$	7.30 \$	- \$	35.47 \$
9513-49-7839	- \$	729.80 \$	1 393.86 \$	1 479.25 \$	1 406.29 \$	751.02 \$	- \$	5 760.22 \$
9517-37-1999	889.21 \$	186.80 \$	208.42 \$	211.31 \$	220.63 \$	1 012.94 \$	- \$	2 729.31 \$
9615-19-8637	- \$	38.11 \$	100.54 \$	106.16 \$	79.24 \$	59.72 \$	- \$	383.77 \$
9616-23-5465	718.37 \$	1 083.94 \$	1 111.90 \$	1 148.74 \$	1 099.39 \$	1 276.99 \$	- \$	6 439.33 \$
9616-30-4573		87.42 \$	96.41 \$	103.14 \$	85.78 \$	85.65 \$	- \$	458.40 \$
9616-31-2465	- \$	26.32 \$	43.85 \$	49.54 \$	46.85 \$	30.15 \$	- \$	196.71 \$
9616-52-8843		65.01 \$	1 219.79 \$	1 245.99 \$	1 243.63 \$	562.35 \$	- \$	4 336.77 \$
							Total	23 040.14 \$

56-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve selon l'article 1022 du code municipal la liste des personnes endettées ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre les unités d'évaluation décrites ci-dessus à la personne responsable du dossier des ventes pour taxes à la MRC de Matawinie afin qu'elle procède à la vente pour défaut de paiement des taxes le 9 juin 2022 ;

QUE le conseil autorise la personne responsable du dossier de la MRC de Matawinie à percevoir un taux d'intérêt de 15% selon le règlement 655-2022 ;

QUE le conseil délègue Mme Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière ou Mme Marie-Ève Bureau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, afin qu'elle se porte adjudicataire de la vente des immeubles à la MRC de Matawinie sur lesquels aucune offre n'est faite.

ADOPTÉE

5.3 Adhésion 2022 pour la Directrice générale adjointe – ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)

57-03-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion de la Directrice générale adjointe pour l'année 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 1422.88\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #654-2022 remplaçant le règlement numéro #607-2018 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion et dépôt

Le conseiller M. Jean Grégoire donne avis de motion et dépose le projet de règlement #654-2022 remplaçant le règlement numéro #607-2018 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

5.5 Eureka Environnement - Autorisation de paiement de factures pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée - Règlement #640-2021 - 8 531.78\$

58-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des factures #2018 et #2019 au montant total de 8 531.78\$. Que l'argent soit pris dans le règlement d'emprunt #640-2021 pour le dossier des fosses septiques du Lac Vallée.

ADOPTÉE

5.6 FQM - Résolution d'urgence - Les élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU' à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

59-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Béatrix condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

- QUE** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- QUE** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- QUE** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- QUE** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;
- QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE

5.7 Fermeture de l'hôtel de ville du 25 juillet au 5 août 2022 inclusivement – Vacances estivales

60-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville pour les vacances estivales du 25 juillet au 5 août 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

5.8 Autorisation de paiement final pour le dossier #222-060/FF - M. Gérard Cossette

61-03-22

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut fermer ce dossier et démontrer sa bonne foi ;

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement au montant de 1 175.98\$ (montant brut) comme règlement final et qu'une lettre de quittance soit signée par M. Cossette contenant les conditions établies par le conseil municipal. Que le paiement soit versé après réception de la lettre signée.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

7- Sécurité publique et civile

7.1 Nomination de 2 candidatures comme officiers – M. David Laporte et M. Hugo Versailles

ATTENDU QUE le service incendie doit prévoir le renouvellement de ses officiers ;

ATTENDU QUE les officiers actuels se sont réunis pour déterminer quels seront les prochains candidats au poste d'officiers parmi eux ;

ATTENDU QUE des recommandations du service incendie ont été transmises au conseil municipal ;

62-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les recommandations du service incendie et de nommer M. David Laporte et M. Hugo Versailles comme candidats aux postes d'officiers.

ADOPTÉE

7.2 Dépôt de la démission de Steve Lajeunesse

Le conseil prend acte de la démission de M. Steve Lajeunesse comme pompier du service incendie de Sainte-Béatrix. La démission est effective au 1^{er} mars 2022.

7.3 Accueil d'un nouveau pompier – Cédric Charland

63-03-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'accueil de M. Cédric Charland comme nouveau pompier au sein du service incendie de Sainte-Béatrix. M. Charland sera donc un « pompier non-formé » jusqu'à ce qu'il complète toutes les étapes pour éventuellement devenir un « pompier ».

ADOPTÉE

7.4 Renouvellement à l'adhésion à l'ACSIQ (Association des chefs en sécurité incendie du Québec) pour 2022

64-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2022 au montant de 321.93\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées - Février 2022

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées du mois de février 2022.

8.2 Dépôt - Bilan qualité de l'eau 2021

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021.

8.3 Adoption du règlement #659-2022 - Règlement remplaçant le règlement #624-2019 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité

65-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #659-2022 - Règlement remplaçant le règlement #624-2019 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité.

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer se retire.

8.4 Adoption du second projet de règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage «Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 »

66-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage «Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 ».

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer réintègre son siège.

8.5 Adoption du second projet de règlement #656-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903

67-03-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement #656-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903.

ADOPTÉE

8.6 Demande de dérogation mineure – 621 rang Sainte-Agathe – Location court terme

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une superficie de la moitié de ce qui est demandé par le règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que cet aspect n'est pas mineur ;

CONSIDÉRANT QUE le risque de pression sur le lac et le milieu humide environnant est grand ;

68-03-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est de refuser la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

8.7 Demande de dérogation mineure – 111-115 rue de la Falaise –
Superficie minimale

CONSIDÉRANT QUE le requérant possède 3 terrains totalisant 9 584.3 m²;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale pour implanter un projet intégré est de 10 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE la superficie manquante est minime, soit 4% de la superficie requise ;

69-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est d'autoriser la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

8.8 Demande de dérogation mineure – 557 rang Sainte-Agathe –
Bâtiment accessoire / Matériaux prohibés

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une très grande superficie ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des bâtiments accessoires aura quand même 10% de la superficie permise sur un terrain de cette grandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera très loin de la voie publique et ne causera aucun préjudice au voisinage ;

70-03-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est d'autoriser la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

8.9 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable – Aqueduc Gravel

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021 pour l'aqueduc Gravel.

8.10 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable – Aqueduc Lapierre

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021 pour l'aqueduc Lapierre.

8.11 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable – Aqueduc du Village

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021 pour l'aqueduc du Village.

8.12 Dépôt – Rapport annuel 2021 – Ouvrage municipal d'assainissement des
eaux usées

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel 2021 de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées.

8.13 Demande de modification du règlement #526-2012 pour permettre l'usage « Projet intégré résidentiel » dans la zone FV-903

71-03-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de modification et de débiter le processus pour effectuer les modifications nécessaires dans la zone FV-903.

ADOPTÉE

8.14 Demande de permis de lotissement – rue Joachim-Flamand – Frais de parcs et terrains de jeux

72-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 1 565.00\$ suite à la demande de permis de lotissement pour les lots 6 493 851, 6 493 852, 6 493 853, 6 493 854 et 6 500 725.

ADOPTÉE

8.15 Demande pour nouveau nom de rue – rue du Boisé

73-03-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de nouveau nom de rue : Rue du Boisé. Cette rue privée est sur le lot 6 493 854.

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer se retire.

8.16 Demande de modification du règlement #526-2012 pour permettre de modifier l'usage de la zone V1-301

74-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de modification et de débiter le processus pour effectuer les modifications nécessaires dans la zone V1-301.

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer réintègre son siège.

8.17 Offre de services – Hélène Doyon urbaniste-conseil – Révision du plan d'urbanisme et autres ajustements règlementaires

75-03-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil, pour une banque de 125 heures représentant un budget de 17 500\$ pour la révision du plan d'urbanisme et autres ajustements règlementaires.

ADOPTÉE

8.18 Autorisation pour changement de numéro civique sur le chemin de Sainte-Béatrix

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de construction il nous est impossible d'attribuer un numéro civique ;

CONSIDÉRANT QUE la suite actuelle de numéro ne nous permet pas d'en intégrer un nouveau entre les bâtiments actuels ;

CONSIDÉRANT QUE pour donner un numéro civique à la nouvelle résidence nous devons attribuer une nouvelle adresse à une résidence existante ;

76-03-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer le numéro civique 73 à l'actuel 81. La municipalité se chargera d'informer les principales instances de ce changement et de faire acheminer le courrier gratuitement vers la nouvelle adresse.

ADOPTÉE

9- **Culture et loisirs**

9.1 **Loisir et Sport Lanaudière - Adhésion 2022-2023**

77-03-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion pour 2022-2023 à Loisir et Sport Lanaudière au montant de 100\$ incluant notre participation à la Table des représentants du loisir municipal de Lanaudière.

ADOPTÉE

9.2 **Culture Lanaudière – Adhésion 2022-2023**

78-03-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion pour 2022-2023 à Culture Lanaudière au montant de 316.25\$.

ADOPTÉE

10- **Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé.

79-03-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h20.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière